



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 juin 2020
Français
Original : anglais et français

Lettre datée du 18 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir Pedersen, et de l'avocate et militante spécialisée dans les droits humains, Noura Ghazi, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur la situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne), tenue le mardi 16 juin 2020. Une déclaration a également été faite par le représentant de la République arabe syrienne.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de COVID-19, le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**



Annexe I**Exposé de M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie**

Le mois dernier, j'ai dit au Conseil combien j'étais frappé par la profonde inquiétude que nourrissaient les Syriens ordinaires à l'égard de l'état actuel et de l'avenir de leur pays bien-aimé (voir S/2020/420). Un mois plus tard, ces messages me parviennent avec plus de force encore, notamment dans le cadre de la poursuite des consultations avec les Syriens participant au Bureau d'aide à la société civile et avec le Comité consultatif des femmes syriennes. J'ai pu à nouveau entendre bon nombre des appels que les membres du Conseil ont déjà entendus : une soif de progrès dans le processus politique mis en place en application de la résolution 2254 (2015), la volonté de voir cesser toute forme de violence et de terrorisme, le désir d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale, d'une action concernant les détenus, les personnes enlevées et les personnes portées disparues et une soif de progrès dans la création des conditions permettant aux réfugiés et aux déplacés syriens de rentrer chez eux en toute sécurité, de manière librement consentie et dans la dignité.

Mais j'ai aussi constaté que l'inquiétude face à l'effondrement dramatique des conditions économiques dans tout le pays avait augmenté d'un cran. On peut aisément comprendre pourquoi. Durant la période considérée, en l'espace d'une semaine seulement, le taux de la lire syrienne sur le marché s'est déprécié comme jamais au cours des neuf années précédentes, avant de se redresser quelque peu. Mais la volatilité de la monnaie et des prix reste extrêmement forte, et le taux d'inflation a atteint des niveaux record au cours des six derniers mois. La crise économique frappe toutes les régions de la Syrie, indépendamment de qui contrôle le territoire ; de Damas au sud-ouest en passant par Alep, et du nord-ouest au nord-est. Les médicaments sont rares et plus chers. Les prix des denrées alimentaires ont grimpé en flèche et les chaînes d'approvisionnement sont profondément perturbées. Le pouvoir d'achat des Syriens a sérieusement diminué car les salaires – tant dans le secteur privé que dans le secteur public – sont nettement insuffisants pour faire face aux nouvelles circonstances.

Avant cette récente détérioration, on estimait que plus de 80 % des Syriens vivaient en dessous du seuil de pauvreté. La situation est sans aucun doute pire aujourd'hui, et le degré de cette pauvreté probablement plus fort. Le Programme alimentaire mondial (PAM) estime aujourd'hui que quelque 9,3 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire, et que plus de 2 millions d'autres sont menacées, soit une augmentation de quelque 42 % au cours de l'année écoulée. Comme le Directeur exécutif du PAM, David Beasley, l'a récemment fait savoir : si cette situation venait à s'aggraver, « la famine pourrait bien frapper à la porte ». Les femmes syriennes – le principal soutien de famille dans de nombreuses foyers – sont touchées de manière disproportionnée, forcées de s'occuper des leurs tout en soutenant financièrement le ménage. De nombreuses femmes, notamment celles des communautés de réfugiés, sont confrontées à des risques plus élevés d'exploitation et d'abus tandis qu'elles luttent pour subvenir aux besoins quotidiens de leur famille.

Ces dernières semaines, on a pu voir de nombreux Syriens commencer à exprimer de nouvelles craintes, voire à succomber à la panique dans certains milieux. Nous avons entendu parler de magasins et de pharmacies obligés de fermer, incapables de faire face à la grande instabilité actuelle, d'emplois qui étaient supprimés et de transferts de fonds qui se tarissaient. Dans certaines régions du nord-ouest de la Syrie, des informations signalent que les habitants recourent de plus en plus à des devises étrangères.

Le conflit qui dure depuis maintenant 10 ans en Syrie a provoqué la destruction du peuple syrien, de son environnement, de ses infrastructures et du tissu même de la société – les liens de confiance qui sont le socle de toute économie. La gouvernance économique de la Syrie s'est en outre caractérisée par une mauvaise gestion budgétaire et monétaire chronique et par la corruption. Ces derniers mois, de nouveaux facteurs se sont ajoutés à ces problèmes structurels sous-jacents, poussant l'économie au bord du gouffre. La crise bancaire au Liban voisin a eu un impact significatif. Les répercussions des mesures de lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'ensemble des sociétés et des économies ont également joué sur cette situation.

Un autre facteur qu'il convient de signaler dans ce contexte est l'ampleur des sanctions prises par les États-Unis et l'Union européenne. Elles visent des personnes et des entités affiliées au Gouvernement et restreignent les activités dans les secteurs financier, bancaire, pétrolier, gazier et militaire, ainsi que les exportations et les prêts multilatéraux vers la Syrie, de même que les investissements dans le pays. Des sanctions secondaires supplémentaires de la part des États-Unis, annoncées depuis l'adoption de la législation il y a six mois, entreront en vigueur dès demain avec pour objectif de dissuader les entreprises étrangères de faire des affaires avec le Gouvernement syrien.

C'est sur cette toile qu'on a pu voir ces dernières semaines des Syriens descendre dans la rue dans certaines régions, comme à Soueïda, Deraa ou Edleb, pour exprimer pacifiquement toute une série de griefs. De surcroît, dans le sud-ouest de la Syrie, ce qui s'annonçait comme un affrontement violent de grande ampleur, autour de la ville de Tafas, a été pour l'instant évité grâce à la médiation russe. Cependant, le regain de tension et les incidents en matière de sécurité qui se sont produits depuis lors, au risque de provoquer une nouvelle escalade de la violence, nous inquiètent. Il s'agit d'une zone où les tensions géopolitiques plus larges semblent s'intensifier. Je note en outre que ce mois-ci, on signale à nouveau des frappes aériennes israéliennes dans le territoire syrien. Par ailleurs, le sud de la Syrie est également une zone où les cellules de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) semblent rester actives.

Pendant ce temps, dans le nord-ouest, le calme apporté par l'accord entre la Russie et la Turquie semble globalement se maintenir. On observe toutefois plusieurs signes inquiétants : une hausse des bombardements réciproques ; des informations indiquant l'arrivée de renforts de part et d'autre ; le signalement des premières frappes aériennes pro-gouvernementales depuis trois mois et de nouveaux déplacements de civils. La semaine dernière, le groupe extrémiste Ghurfat Eamaliat Wa-Harid Al-Mu'minin a lancé une nouvelle offensive croisée qui a entraîné la mort de plusieurs soldats syriens. Deux de ses dirigeants ont par la suite été tués lors d'une attaque de drones menée le 14 juin par les États-Unis. Ce groupe et d'autres petites factions extrémistes ont maintenant formé une nouvelle cellule – signe avant-coureur probable de futures attaques. La Russie et la Turquie m'ont assuré qu'elles s'efforçaient de contenir la situation et de maintenir le calme et je constate que la coopération russo-turque a encore progressé en ce qui concerne le travail des patrouilles conjointes sur le terrain.

Je continue d'appeler à maintenir le calme à Edleb et ailleurs ainsi qu'à l'instauration d'un cessez-le-feu à l'échelle du pays, conformément à la résolution 2254 (2015). Je souligne la nécessité de lutter contre le problème que posent les groupes terroristes inscrits sur les listes sur la base d'une approche coopérative, ciblée et efficace qui préserve la stabilité, protège les civils et respecte pleinement le droit international humanitaire. Il en va de même en ce qui concerne les efforts visant à prévenir la résurgence de l'EIL, dont les attaques se poursuivent dans le désert central et les zones environnantes.

Je suis prêt à convoquer et à faciliter une troisième session de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens. Sachant que les restrictions aux déplacements internationaux restent en place, j'espère qu'une session pourra se tenir à Genève à la fin août.

Toutefois, il est clair que les réalités auxquelles est confronté le peuple syrien ne pourront être réglées simplement en débattant de la Constitution, et les parties syriennes auront énormément de mal à résoudre les problèmes de la Syrie en l'absence d'une diplomatie réelle entre les principaux acteurs internationaux qui ont de l'influence. En effet, cinq armées internationales continuent d'opérer dans le pays et les sanctions prises par de nombreux pays contre la Syrie restent en vigueur.

Il existe des différends réels et portant sur le fond entre ces acteurs internationaux, comme entre les parties syriennes. Nous avons d'ailleurs pu constater leur étendue lors des débats relatifs aux sanctions organisés au cours des dernières semaines, et nous continuons de l'observer dans les analyses concurrentes qui sont faites au sujet de la volonté politique des différents acteurs d'œuvrer au règlement du conflit. Ces questions ne seront pas réglées par des prises de position. Elles doivent faire l'objet de discussions véritables et diplomatiques. Pour aller de l'avant, il faudra que les parties syriennes et les partenaires internationaux prennent des mesures mutuelles et réciproques sur la base de visions claires. Je suis convaincu qu'il existe des intérêts communs sur lesquels fonder cette diplomatie, et il y a une volonté commune et proclamée de poursuivre la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) et d'appuyer le processus politique de Genève dirigé et contrôlé par les Syriens, sous les auspices de l'ONU.

En cette période critique, je rappelle également l'accent mis par le Secrétaire général sur l'importance d'un accès humanitaire complet, durable et sans entrave, s'appuyant sur toutes les modalités prévues, y compris un accès accru à travers les lignes de conflit et les frontières. L'accès humanitaire reste impératif compte tenu de la souffrance croissante du peuple syrien, mais également du fait que le risque de la pandémie de COVID-19 persiste. La Syrie a déjà signalé 183 cas.

En attendant, j'appelle de nouveau le Gouvernement syrien et toutes les autres parties syriennes à procéder à des libérations à grande échelle et unilatérales de détenus et de personnes enlevées, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et malades, ainsi qu'à adopter des mesures plus significatives concernant les personnes portées disparues. La pandémie de COVID-19 continue de poser un danger, et elle doit constituer un motif supplémentaire pour prendre de telles mesures, comme c'est le cas dans d'autres pays.

La Syrie traverse une période marquée par d'importantes fluctuations. Aucune des parties au conflit ne doit considérer que le temps joue en sa faveur. Personne ne doit croire que de meilleures possibilités se présenteront demain. Tous les acteurs doivent être prêts à se confronter sérieusement aux réalités du conflit. Guidé par la résolution 2254 (2015), je continuerai de travailler avec les parties syriennes et toutes les parties prenantes internationales pour faciliter un processus qui prendra en compte tous les aspects et toutes les issues du conflit, rétablira la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie, mettra fin à la souffrance aigüe du peuple syrien et lui permettra de déterminer son avenir.

Annexe II

Exposé de M^{me} Noura Ghazi Safadi, avocate et militante des droits de l'homme

J'ai été très surprise lorsque la présidence française du Conseil de sécurité a eu la gentillesse de m'inviter à participer à cette réunion car comment pourrais-je, en 10 minutes, décrire la souffrance d'un peuple et d'un pays qui dure maintenant depuis près de 10 ans ?

Je suis évidemment très fière de m'adresser au Conseil de sécurité. Ma vie est en train de défiler devant mes yeux à la manière d'un court métrage, montrant toutes les privations et toutes les pertes que j'ai subies pour avoir résisté à la tyrannie et à l'injustice. Et en même temps, j'ai l'impression de passer un examen difficile sous le regard du monde entier. Ma présence contribuera-t-elle réellement à trouver une solution à la question des détenus et des personnes victimes de disparition forcée en Syrie ? Ou ne servirai-je qu'à donner un visage humain à la communauté internationale, qui, hélas, a toujours échoué à défendre les causes humanitaires justes ?

Durant mon enfance et mon adolescence, j'ai été bercée par les récits de la lutte des peuples à travers le monde – en Afrique, en Amérique latine et dans le monde arabe – victimes de disparitions forcées ou de détentions arbitraires résultant de pratiques autoritaires et racistes.

Je ne suis pas ici pour parler de moi ou de ma souffrance en tant que fille et en tant que femme. Je n'ai pas de rancœur personnelle envers quiconque ou quelque partie que ce soit en dépit de toute ma souffrance et du lourd tribut que j'ai payé dans ma vie personnelle et professionnelle, parce que la haine n'a pas sa place dans l'action en faveur des droits de l'homme. C'est ce que nos opposants ne comprennent pas. Aujourd'hui, je vais tenter de résumer dans mon exposé l'histoire d'une patrie et d'expliquer avec mes mots à moi un problème éthique et humanitaire qui est assurément sans précédent.

Je parle, ici et maintenant, de la souffrance de dizaines de milliers de familles de personnes portées disparues, victimes de disparition forcée ou détenues, en particulier des femmes, dans cette zone géographique si chère à mon cœur qu'est la Syrie. Je mentionne spécifiquement les femmes pour de nombreuses raisons, la plus importante étant probablement qu'elles sont les victimes directes de ces violations flagrantes des droits de la personne lorsque leurs proches masculins sont victimes de disparition forcée de la pire des manières qui soient.

Bien sûr, je n'exclus pas les femmes qui sont elles-mêmes détenues, victimes de disparition forcée ou portées disparues. Cependant, comme les membres le savent, la plupart des personnes portées disparues ou arrêtées sont des hommes. Les femmes se retrouvent livrées à elles-mêmes, devant faire face seules à toutes les difficultés de la vie et au sentiment de perte, s'occupant seules de leurs familles et luttant seules pour ce pays et pour découvrir la vérité sur l'absence de leurs proches.

Nous, femmes syriennes, nous battons pour connaître le sort de nos proches et demander justice en leur nom, pour nous et pour notre pays. Nous avons créé de nombreuses associations de défense des familles, et je suis fière d'être membre fondatrice d'une d'entre elles – le mouvement des Familles pour la liberté.

Je suis également fière, en collaboration avec mon équipe de l'organisation NoPhotoZone, que je dirige, d'avoir réussi à ne pas faire de discrimination entre les familles de détenus et de personnes victimes de disparition forcée, quelle que soit l'appartenance politique de leurs proches et quel que soit le camp qui les a arrêtés ou cachés. Au contraire, nous avons rassemblé des centaines de familles en dépit de tous

ceux qui voulaient nous séparer. La douleur, la souffrance et notre but nous unissent. Nous voulons retrouver nos proches. Nous voulons la justice, et la découverte de la vérité nous y mènera.

La principale raison de la persistance de notre souffrance est peut-être l'absence de volonté politique internationale d'y mettre fin.

Selon de nombreuses organisations internationales, des dizaines de milliers de personnes ont été détenues, victimes de disparition forcée ou portées disparues en Syrie depuis que les manifestations ont commencé en mars 2011. L'une de nos exigences prioritaires, durant ces manifestations, visait la libération des détenus, mais on nous a répondu par des meurtres et des arrestations. La violence a engendré davantage de violence dans toute la Syrie, tant et si bien que nous sommes désormais incapables de nous rappeler le nombre de nos victimes ou les noms de nos adversaires qui violent nos droits chaque jour.

Détention, disparitions forcées et actes de torture sont attribuables à de nombreuses parties, mais le monde considère le conflit en Syrie comme une guerre entre un régime dictatorial et des factions extrémistes, oblitérant ainsi notre existence de militants non violents qui rejetons, par notre résistance non violente, tous ceux qui commettent des actes de violence et d'injustice.

On recense dans les centres de détention des milliers de femmes et d'enfants innocents et des centaines de mères arrêtées avec leurs enfants, sans compter les enfants nés en centre de détention. Toutes les personnes arrêtées ont été accusées d'être des terroristes alors même qu'elles sont irréprochables, si ce n'est qu'elles refusent l'injustice. Elles n'ont parfois participé à aucune action contre les autorités mais ont été arrêtées au simple motif qu'elles proviennent de régions qui provoquent la fureur de ces autorités, ou bien pour servir d'otages en raison de l'activisme de membres de leur famille opposés au régime. Qui ici peut croire qu'il existe un système politique qui hait une région donnée et est en colère contre elle ? Je demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner les indicateurs du développement en Syrie avant 2011.

Qu'il me soit permis d'exprimer mon rejet, et le rejet de ceux que je représente, de tous les accords d'échange de prisonniers qui sont conclus entre les parties combattantes, dont nous ne faisons pas partie. Nos détenus ne sont pas des prisonniers de guerre ; il s'agit de personnes détenues arbitrairement, et le Gouvernement central s'en sert comme d'un levier et pour gagner du terrain. Pour nous, les accords d'échange de prisonniers ne sont rien d'autre que du chantage. Nous voulons une solution radicale, globale et équitable pour toutes les personnes détenues ou disparues en Syrie, et pas uniquement pour certaines d'entre elles.

Aujourd'hui, je veux parler des lois que le régime syrien viole – pas seulement les lois relevant du droit international mais aussi les lois syriennes, au premier rang desquelles figure la Constitution syrienne en vigueur. Je défends le droit syrien même, contre tous ceux qui le violent, qui l'enfreignent, ou qui le méprisent. Les tribunaux d'exception, notamment le tribunal militaire de campagne et le tribunal antiterroriste, ne constituent-ils pas une violation des principes de procédure équitable stipulés dans le droit syrien et le droit international ? Les exécutions sommaires ne constituent-elles pas une violation flagrante des droits de la personne et des prisonniers ? La torture ne constitue-t-elle pas réellement un crime dans toutes les législations et en toutes circonstances ?

Nous trouvons au quotidien des exemples de violations de la Constitution syrienne par ceux qui prétendent en être les gardiens. Nous sommes les protecteurs de la Constitution. Nous n'avons pas de force militaire ; notre arme est la loi, et notre adversaire enfreint la loi.

Le monde ne voit-il pas qui viole les lois en Syrie ? Que l'on imagine avoir perdu un être cher ; et que l'on prépare de magnifiques funérailles pour lui dire adieu, paré des plus beaux vêtements, organisant une cérémonie de condoléances et déposant les plus belles fleurs sur sa tombe. Nous sommes privés de cette possibilité en Syrie. Nous voulons des tombes pour nos proches ; nous voulons pouvoir vivre le processus de deuil, comme chaque être humain sur cette Terre y a droit, et nous voulons refermer nos plaies ouvertes.

J'espère pouvoir finir ici tout ce que j'ai fait pour la question des personnes détenues et disparues. J'apporte au Conseil les messages provenant de centaines de femmes que je représente. Ces femmes exigent que le sort de leurs proches soit révélé, qu'on leur dise où ils se trouvent, qu'un certificat de décès soit établi, car un document contenant une date et une cause fictive de décès ne leur suffit pas.

Puisque le monde entier est uni dans la peur face à la maladie à coronavirus, pourquoi, à tout le moins, ne pas s'unir autour de la volonté de protéger les détenus des prisons syriennes contre ce virus, qui les expose à un double risque ? Ce que nous demandons du monde est simple et clair. Nous, Syriens, voulons que les lois soient appliquées et que ceux qui les violent et nous qualifient de traîtres à cause de nos exigences répondent de leurs actes. Devons-nous nous soumettre à l'injustice et à la tyrannie pour ne pas être qualifiés de traîtres ?

Je ne suis ni traîtresse ni soumise. J'appartiens à la Syrie – sa terre, son peuple et son État, comme les autres Syriens. Oui, j'appartiens à un État – l'État que le régime syrien viole par les pratiques, injustes envers tous, de ses autorités législatives, judiciaires et exécutives, et qui est défini par la Constitution comme le peuple, la terre et les autorités. Comment pourrais-je être contre mon État ? Je suis convaincue que c'est par amour pour l'État que je lutte contre le régime qui a spolié les autorités de leur indépendance et qui a mis le peuple et la terre face à ce fait accompli.

Nous sommes un peuple qui appartient à notre État, qui le protège et qui le défend contre un système sécuritaire et politique qui spolie le pays tous les jours.

On me le pardonnera, mais je ne saurais terminer sans évoquer ce que mon cœur m'exhorte à mentionner, à savoir les manifestations pacifiques à Soueïda, dans le sud de la Syrie, et l'arrestation, par les autorités syriennes lors de la manifestation d'hier, de 10 militants appartenant à une minorité que le régime prétend protéger ; il ne peut pas les accuser d'être des terroristes, et il en connaît la raison.

Enfin, j'espère avoir réussi à relayer mon message pour le monde – un message pour lequel je serai toujours prête à payer le prix ultime. Je remercie les membres d'avoir pris le temps de m'écouter, et je remercie encore une fois la présidence française du Conseil de sécurité de m'avoir invitée. Puisse-t-on tous vivre dans un monde libre et juste.

Annexe III

Déclaration de M. Marc Pecsteen de Buytswerve, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous tenons, pour commencer, à remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie de son exposé, et M^{me} Ghazi pour son intervention et son puissant témoignage. Nous continuons d'appuyer l'appel de l'Envoyé spécial à un cessez-le-feu national, à des libérations massives de détenus et à l'octroi nécessaire d'un accès humanitaire complet.

Nous nous félicitons du calme relatif qui règne dans le nord-ouest du pays depuis l'accord de cessez-le-feu russo-turc conclu au début du mois de mars. Toutefois, les récentes frappes aériennes russes et les tirs d'artillerie syrienne illustrent la fragilité de la situation. Les risques que courent des centaines de milliers de civils vulnérables dans cette région sont énormes. Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de toute violence, à atténuer les tensions et à faire preuve d'un maximum de retenue. L'ONU doit jouer un rôle charnière dans la mise en œuvre d'un cessez-le-feu national, de même que dans son suivi.

La guerre en Syrie fait rage depuis plus de neuf ans. Nous l'avons déjà dit à maintes reprises, et je le répète encore aujourd'hui – il n'y a pas de solution militaire à cette guerre. Pendant ce temps, les effets dévastateurs de l'effondrement de l'économie, provoqué par des années de mauvaise gestion et de corruption, se font sentir de plus en plus dans toute la Syrie. Les récentes manifestations à Soueïda et ailleurs ne sont que le symptôme d'une crise bien plus grave qui frappe directement Damas.

Neuf années de violence et de répression brutale n'ont pas donné les résultats escomptés par les autorités syriennes ; au contraire, elles ont laissé le pays en ruine. Seule une solution politique peut briser le cycle de la violence et remettre la Syrie sur les rails.

Il faut revitaliser la Commission constitutionnelle et le processus politique dans son ensemble de toute urgence. Nous appuyons pleinement les efforts déployés par l'Envoyé spécial, qui sont une contribution importante au processus politique facilité par l'ONU tel que prescrit par la résolution 2254 (2015), et nous exhortons les États Membres concernés à user de toute urgence leur influence auprès de Damas. En outre, toutes les élections, notamment les élections législatives, doivent être justes, transparentes et ouvertes aux membres de la diaspora syrienne, si nous voulons avancer vers cette solution politique.

En ce qui concerne la question des prisonniers politiques et des personnes portées disparues, peu de progrès ont été réalisés jusqu'à présent. Le moment est venu pour Damas d'aller au-delà des échanges de prisonniers à raison d'un contre un et de commencer à libérer les prisonniers et à communiquer les informations pertinentes en tant que mesure importante de renforcement de la confiance.

Plus que jamais, il faut garantir un accès humanitaire sans entrave. La Belgique, en tant que co-rédacteur sur la situation humanitaire aux côtés de l'Allemagne, poursuivra ses efforts en vue du renouvellement de la résolution 2165 (2014) concernant l'acheminement de l'aide humanitaire à travers la frontière. Nous demandons à tous les membres du Conseil d'être pleinement conscients de la responsabilité commune qui est la nôtre s'agissant de cette question. Nous devons assumer collectivement cette responsabilité, en étant guidés uniquement par les intérêts humanitaires des hommes, des femmes et des enfants syriens.

La quatrième conférence de Bruxelles doit se tenir à la fin de ce mois. L'Union européenne et ses États membres sont le plus important donateur humanitaire en

faveur de la Syrie, ayant contribué à hauteur de plus de 17 milliards d'euros depuis le début de la guerre syrienne. Cependant, nous réitérons notre position selon laquelle l'Union européenne ne financera pas les efforts de reconstruction tant que cette guerre ne sera pas terminée et qu'une solution politique ne sera pas en voie d'aboutir.

Pour terminer, je voudrais dire quelques mots au sujet des sanctions. Les sanctions de l'Union européenne visent les personnes qui ordonnent ou qui effectuent des attaques et des actes de torture contre leur propre peuple, qui fabriquent ou utilisent des armes chimiques, ou qui profitent de l'économie de guerre pour leur enrichissement personnel. Elles sont soigneusement élaborées pour éviter toute conséquence humanitaire négative ou toute conséquence imprévue sur les personnes qui ne sont pas visées.

Annexe IV**Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais me joindre à mes collègues pour remercier l'Envoyé spécial Pedersen de son exposé. Nous le remercions des efforts qu'il continue de déployer dans des circonstances difficiles. Je prends également note des observations de M^{me} Ghazi.

En ce qui concerne la question syrienne, la Chine s'est toujours prononcée en faveur d'un processus politique conduit et pris en main par les Syriens. L'urgence de trouver une solution politique à cette question s'impose davantage dans le contexte de la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous comprenons que la COVID-19 a compliqué davantage ce processus. Néanmoins, nous sommes fermement convaincus que le processus politique ne doit en aucun cas être suspendu. Nous encourageons l'Envoyé spécial à faire tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir un dialogue politique de fond et renforcer la confiance mutuelle entre les parties concernées. Nous sommes heureux d'apprendre que la Commission constitutionnelle tiendra son troisième cycle de réunions avant la fin du mois d'août et nous attendons avec intérêt les nouveaux progrès qui seront réalisés lors de ces consultations.

Nous espérons également que les appels au cessez-le-feu lancés par le Secrétaire général et l'Envoyé spécial recevront des réponses positives. En ce moment propice pour promouvoir un dialogue inclusif et une solution politique, nous ne saurions trop insister sur l'impérieuse nécessité pour les parties syriennes d'intensifier les concertations au sein de la Commission constitutionnelle et de coopérer avec l'Envoyé spécial dans un esprit constructif. Les autres parties concernées doivent également jouer un rôle constructif en joignant leurs efforts pour s'attaquer aux problèmes auxquels le peuple syrien est confronté.

En ce qui concerne la pandémie, nous constatons qu'il y a de nouveaux cas confirmés en Syrie. Le Gouvernement syrien prend des mesures efficaces pour lutter contre la COVID-19. En attendant, la communauté internationale doit intensifier sa coopération avec le peuple et le Gouvernement syriens pour lutter contre le virus. La Chine a fait don de fournitures médicales au Ministère syrien de la santé ce mois-ci, et nous sommes prêts à continuer à apporter notre appui et notre aide. En ces temps difficiles, il est impératif que la communauté internationale, les organismes des Nations Unies et les pays de la région coopèrent avec le Gouvernement syrien pour lutter contre la COVID-19 et atténuer les souffrances du peuple syrien.

Nous sommes vivement préoccupés par les dernières informations concernant la situation économique en Syrie. Des années de blocus économique ont causé d'énormes souffrances au peuple syrien – en particulier aux femmes et aux enfants. La dévaluation de la monnaie syrienne et la flambée des prix des produits de première nécessité, notamment des denrées alimentaires, ont provoqué de graves souffrances parmi les civils dans tout le pays. Nous avons entendu les exposés de l'Envoyé spécial sur la pauvreté et les risques de famine dans le pays, et nous sommes extrêmement préoccupés. Nous exhortons les États-Unis à répondre activement aux appels urgents du Secrétaire général et de son Envoyé spécial et à lever immédiatement les sanctions unilatérales.

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que de nouvelles sanctions vont être imposées à la Syrie. Il ne fait aucun doute que ces sanctions porteront un autre coup au développement économique et social de la Syrie, ainsi qu'aux moyens de subsistance des Syriens ordinaires. En ce moment où des pays vulnérables comme la Syrie luttent contre la pandémie, il est tout simplement inhumain d'imposer des sanctions supplémentaires, et cela pourrait provoquer de nouvelles catastrophes.

L'ONU, et en particulier le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, doit se préoccuper davantage des incidences négatives des sanctions sur les conditions humanitaires du peuple syrien. Certains pays parlent des droits humains. S'ils se soucient réellement des droits humains du peuple syrien, ils devraient prendre des mesures concrètes pour répondre aux appels du Secrétaire général et de ses Envoyés spéciaux concernant les sanctions.

Nous devons reconnaître et admettre que les parties concernées font des efforts considérables pour préserver le cessez-le-feu et promouvoir la stabilité en Syrie. En attendant, la communauté internationale doit rester vigilante quant au fait que les terroristes cherchent à tirer profit de la situation actuelle, et ne pas les laisser faire. Le Conseil de sécurité doit accorder l'importance voulue à cette question et appuyer l'appel de l'Envoyé spécial en faveur d'une lutte antiterroriste efficace, concertée et ciblée. Nous appelons également les parties concernées à lancer des négociations et à prendre des mesures en matière de lutte contre le terrorisme.

L'avenir de la Syrie doit être décidé par les Syriens, sans ingérence étrangère. Il est fondamental de respecter et de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. La Chine continuera à apporter son appui aux bons offices de l'Envoyé spécial dans l'exécution de son mandat, qui a été approuvé dans la résolution 2254 (2015).

Annexe V**Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité**

Je remercie M. Pedersen pour son exposé.

Je tiens également à remercier M^{me} Noura Ghazi d'avoir prêté sa voix aux familles des milliers de Syriens qui ont disparu pendant ces années de conflit. Que leurs proches soient détenus ou morts, les familles ont le droit de savoir où ils se trouvent.

La pandémie de maladies à coronavirus (COVID-19) peut être à la fois un défi d'une ampleur potentiellement sans précédent pour le peuple syrien et l'occasion de renforcer notre solidarité avec les plus vulnérables.

Il y a un an, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2474 (2019), sur les personnes disparues dans les conflits armés. Le Conseil a souligné ainsi que les mesures qui y sont énoncées pourraient « contribuer au renforcement de la confiance entre les parties à un conflit armé ». Dans le contexte syrien, – plus de 90 000 personnes portées disparues depuis le début du conflit – la réalisation de plus grands progrès en matière de libération humanitaire des détenus pourrait être la première étape d'un effort national de renforcement de la confiance qui pourrait éventuellement constituer la pierre angulaire d'un processus plus large permettant aux Syriens de parvenir à la réconciliation.

Nous devons plaider sans relâche pour la promotion de la vérité, de la justice et de la responsabilité et pour la lutte contre l'impunité, afin que les responsables paient le prix de leurs actes. Le Conseil de sécurité a donc la responsabilité de continuer à exiger une action plus significative sur la libération des détenus et la fourniture d'informations sur les personnes disparues à leurs familles.

La détérioration des conditions de vie des Syriens est une source de grande inquiétude pour la République dominicaine. La convergence d'une crise humanitaire, d'une crise économique et d'une crise potentielle de santé publique mine la capacité de la population à y faire face et affecte sérieusement leur résilience.

À la liste de ces préoccupations s'ajoutent les signes inquiétants de résurgence et de regroupement dans la région de l'État islamique d'Iraq et du Cham. Ce dernier s'attaque à nouveau aux civils et aux forces de sécurité et terrorisent les agriculteurs en détruisant leurs moyens de subsistance et leurs infrastructures.

Toutes ces conditions rappellent la nécessité pressante de continuer à faire pression pour une solution politique définitive et durable au conflit. Je le répète : une solution politique – une solution qui aide les Syriens à reconstruire et à relancer leur pays sur la base de l'état de droit et de la paix et de la sécurité pour tous ses citoyens, dans l'équité et l'égalité.

En conclusion, la République dominicaine réitère les points suivants. Un cessez-le-feu national durable est nécessaire – toutes les parties, et ceux qui les soutiennent, doivent s'y engager, et permettre à la population qui souffre, en particulier dans le nord-ouest, d'avoir un sentiment de sécurité.

Il importe de faciliter un accès sûr et sans entrave afin de servir tous ceux qui en ont besoin, en particulier face à la pandémie de COVID-19 et à la persistance de besoins pressants dans tout le pays.

Il n'y a pas de solution militaire à ce conflit, mais seulement une solution basée sur un règlement négocié conduit et pris en main par les Syriens et facilité par l'ONU, comme le souligne la résolution 2254 (2015).

La Commission constitutionnelle peut en effet être une porte ouverte à un processus politique plus large. C'est pourquoi les parties doivent poursuivre leurs consultations dès que les conditions sont réunies pour ce faire.

Enfin, le Gouvernement syrien doit faire preuve d'un engagement crédible et renouvelé s'agissant du vaste processus politique, en paroles et en actes, et, sur la base de cet engagement, créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et régulières l'année prochaine. Il incombe désormais au Gouvernement de saisir l'occasion d'aller de l'avant et de répondre aux aspirations du peuple syrien, y compris celles des réfugiés.

Une solution durable à ce conflit ne pourra être trouvée que si toutes les parties, y compris les parties extérieures, s'engagent politiquement à faire de la paix et de la prospérité du peuple syrien leur principal objectif.

Annexe VI**Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et M^{me} Noura Ghazi pour leurs exposés.

En ce qui concerne la situation dans le nord-ouest de la Syrie, nous exprimons une inquiétude croissante face aux récentes violations du cessez-le-feu et au renforcement de l'appareil militaire de l'armée syrienne autour d'Edleb. Afin d'éviter des pertes civiles et une nouvelle vague de déplacements massifs, la prévention de l'escalade militaire doit rester la priorité du Conseil. La poursuite des combats dans la région d'Edleb pourrait également accélérer la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19), car elle limite le travail des organisations d'aide humanitaire.

Il est regrettable que nous n'entendions parler que de quelques nouveaux faits nouveaux dans le processus politique. Nous appelons les parties à fixer une date pour la réunion de la Commission constitutionnelle dans les meilleurs délais.

Nous réaffirmons la nécessité de mettre en œuvre la résolution 2254 (2015). Le projet du régime syrien d'organiser des élections législatives en juillet est en violation flagrante de la feuille de route définie dans cette résolution. Un processus politique crédible et inclusif doit être mis en place avant toute action de ce type.

Comme l'a décrit M^{me} Ghazi, une étape importante vers la réconciliation nationale est le règlement de la situation des détenus en Syrie. Nous appelons le Gouvernement syrien à respecter le droit international des droits de l'homme et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2139 (2014), et à libérer immédiatement toutes les personnes détenues arbitrairement, en particulier les femmes et les enfants. Les disparitions forcées doivent cesser. Malheureusement, les annonces passées d'amnisties générales n'ont pas conduit à des libérations significatives de Syriens détenus arbitrairement.

Nous rappelons au Gouvernement syrien et à ses alliés que l'Union européenne ne fournira pas d'aide à la reconstruction de la Syrie avant qu'un véritable processus politique ne soit mis en place. Je voudrais également souligner que la crise économique actuelle en Syrie n'est pas le résultat de sanctions internationales, mais plutôt le résultat d'une corruption généralisée et d'un manque de bonne gouvernance. La situation économique difficile du Liban voisin affecte également beaucoup la Syrie.

Enfin, ces points seront répétés dans deux semaines lors de la quatrième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie, convoquée par l'Union européenne. Nous nous félicitons de la visioconférence stimulante sur la responsabilité des crimes commis en Syrie, organisée par l'Union européenne dans le cadre de cette conférence, le 8 juin à Genève. Parmi les participants figuraient des États membres de l'Union européenne ; des militants des droits de l'homme ; le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables; l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques; la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, et d'autres qui tentent de faire la lumière sur les violations des droits des Syriens et d'en traduire les auteurs en justice. Le Conseil de sécurité doit également envisager ce type d'approche holistique de l'application du principe de responsabilité.

Annexe VII

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et M^{me} Ghazi pour leurs exposés.

Plus de 100 000 personnes en Syrie sont aujourd'hui emprisonnées dans les geôles du régime. La dernière amnistie annoncée par le régime ne peut être prise au sérieux.

L'absence de progrès sur la question des personnes disparues reste également l'une des principales sources de souffrances pour le peuple syrien.

Le Conseil doit s'unir en réponse à l'appel de l'Envoyé spécial à libérer les prisonniers et à faciliter l'accès aux centres de détention. Il est urgent de sortir de la logique d'échange de prisonniers en cours. Le moment est venu de travailler à un processus politique plus large qui réponde aux attentes de la société civile.

Le blocage des travaux de la Commission constitutionnelle huit mois après sa création est consternant. Après des mois d'obstruction, dont le régime porte seul la responsabilité, il est urgent que les discussions avec l'Envoyé spécial reprennent pour préparer une réunion à Genève dans les meilleurs délais.

La répression des manifestations dans le sud du pays ces dernières semaines par le régime est également la preuve qu'il continue d'opposer des solutions répressives à des problèmes politiques. Face à l'instabilité partout en Syrie et à la maladie à coronavirus (COVID-19), la priorité doit aller à la mise en place d'un cessez-le-feu complet à l'échelle nationale sous la supervision des Nations Unies, en réponse à l'appel du Secrétaire général et de son envoyé spécial.

Dans le nord-ouest, la trêve russo-turque reste fragile. La lutte contre les groupes terroristes ne peut servir de prétexte à la reprise d'une offensive par le régime et ses alliés ni des violations du droit international humanitaire. Dans le nord-ouest tout comme dans le nord-est, l'aide humanitaire doit parvenir aux populations dans le besoin. Dans ce contexte, le mécanisme transfrontalier reste irremplaçable.

La France continuera de se mobiliser avec ses partenaires pour lutter contre la résurgence de Daech dans le centre du pays.

Enfin, l'instabilité et la grave crise économique que traverse la Syrie soulignent l'urgence d'une solution politique. Le marasme économique en Syrie est le fruit de la corruption chronique et du jusqu'au-boutisme du régime. Les sanctions européennes visent des individus et des entités qui participent à la répression et profitent des retombées du conflit. Elles sont assorties de dispositifs permettant de préserver l'accès humanitaire. L'Union européenne fait partie des principaux contributeurs d'aide humanitaire, y compris dans les zones sous le contrôle du régime.

Parce que c'est le seul moyen de permettre un retour de la stabilité en Syrie, j'appelle l'Envoyé spécial à travailler à un processus politique élargi à tous les éléments de la résolution 2254 (2015) : mise en œuvre de mesures de confiance pour créer un environnement sûr et neutre ; préparation d'élections libres et transparentes sous la supervision des Nations Unies, auxquelles les Syriens de la diaspora participeront. Des élections qui ne répondraient pas aux critères fixés par la résolution 2254 (2015) ne pourraient en aucun cas être reconnues comme légitimes par le Conseil.

Enfin, tant qu'un processus politique crédible n'est pas fermement engagé, la France et l'Union européenne ne financeront pas la reconstruction en Syrie.

Annexe VIII

Déclaration de M. Christoph Heusgen, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous sommes préoccupés par les informations signalant un regain de violence dans le nord-ouest de la Syrie, en particulier les attaques de groupes terroristes d'une part et les frappes aériennes et les bombardements du régime syrien et de la Russie d'autre part. Nous mettons fermement en garde le régime syrien et la Russie contre toute nouvelle offensive militaire à Edleb et dans ses environs et contre les retombées humanitaires qui en découleraient.

Une nouvelle offensive militaire n'aboutirait qu'à des pertes civiles, des déplacements massifs et une catastrophe humanitaire. Voir se reproduire ce à quoi nous avons assisté au début de l'année sous prétexte de lutter contre des groupes terroristes serait totalement inacceptable. Nous demandons donc instamment à toutes les parties, en particulier au régime syrien et à la Russie, d'adhérer pleinement à l'accord de cessez-le-feu du 5 mars et de le faire respecter.

Nous continuons à appuyer sans réserve l'appel de l'Envoyé spécial Pedersen à un cessez-le-feu complet et immédiat dans toute la Syrie et soulignons le rôle central des Nations Unies pour parvenir à un tel cessez-le-feu effectif et durable à l'échelle nationale, conformément à la résolution 2254 (2015). Cet appel est d'autant plus important que la situation en matière de sécurité est fragile, y compris dans le sud du pays.

La situation économique et financière en Syrie s'est encore détériorée ces dernières semaines. La responsabilité de la crise économique et financière et des souffrances du peuple syrien incombe clairement au régime syrien. C'est le régime de Bashar Al-Assad qui a déclaré la guerre contre son propre peuple en 2011 et qui la poursuit aujourd'hui encore.

Pendant ce temps, le régime syrien tente de rejeter la faute sur les autres en prétendant que la situation actuelle en Syrie est la conséquence des sanctions ou de l'absence d'aide à la reconstruction. Ce n'est pas seulement un mensonge, c'est du cynisme. Comme le régime syrien semble avoir de plus en plus de mal à payer ses partisans, il cherche des boucs émissaires pour s'exonérer de son propre échec.

Depuis 2011, l'Union européenne et ses États membres ont mobilisé plus de 20 milliards d'euros d'assistance humanitaire et d'aide à la stabilisation. À elle seule, l'Allemagne a fourni 8,1 milliards d'euros d'aide depuis 2012, et en 2020, elle fournira à nouveau environ 600 millions d'euros d'aide humanitaire à la Syrie et aux pays voisins.

Le 30 juin, l'Union européenne et l'ONU coprésideront la quatrième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région. Cette conférence sera une nouvelle fois l'occasion pour la communauté internationale d'unir ses forces pour mobiliser le soutien financier nécessaire aux personnes touchées par le conflit syrien, tant en Syrie que dans les pays voisins.

L'Union européenne et ses États membres font actuellement beaucoup pour aider la Syrie. Nous aidons le peuple syrien, mais pas le régime syrien.

Il existe une issue à la crise syrienne : un processus politique sous les auspices des Nations Unies, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

Une fois qu'une transition politique globale, véritable et inclusive sera fermement engagée, l'Allemagne et l'Union européenne apporteront leur aide à la

reconstruction de la Syrie. Et lorsque le régime syrien aura changé son comportement barbare et mis fin à ses graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, les sanctions de l'Union européenne seront également levées. Par conséquent, si le régime syrien se soucie réellement du sort du pays et du peuple syrien et pas seulement de sa propre survie, il doit enfin cesser ses manœuvres d'obstruction et commencer à participer avec sérieux et de manière constructive à la Commission constitutionnelle, au processus politique plus large et à la pleine mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Dans la mesure où la Russie continue de prétendre vouloir une solution politique, nous invitons cette dernière à user enfin de son influence sur Damas à cet égard.

La résolution 2254 (2015) demande la libération des personnes détenues arbitrairement, en particulier des femmes et des enfants. La question des détenus et des personnes disparues reste une question à la fois très douloureuse et importante, et nous remercions Noura Ghazi pour son exposé d'aujourd'hui.

Depuis la séance tenue par le Conseil en août 2019 (voir S/PV.8593), aucun progrès notable n'a été enregistré en ce qui concerne la situation des détenus, des personnes enlevées et des personnes portées disparues, malgré les efforts louables et l'engagement actif de l'Envoyé spécial Pedersen auprès de toutes les parties s'agissant de ce dossier. Nous sommes convaincus que le Conseil doit faire plus pour soutenir l'Envoyé spécial et son appel à la libération sans condition et à grande échelle des détenus et des personnes enlevées et à une action plus énergique en faveur des personnes disparues.

Le Conseil doit appeler les parties, en particulier le régime syrien, qui détient l'écrasante majorité des détenus, à procéder enfin à une libération à grande échelle des personnes détenues arbitrairement, en commençant par les personnes âgées, les femmes et les enfants et celles qui ont des problèmes de santé.

En outre, le régime syrien doit permettre l'accès immédiat, inconditionnel et sans entrave des organisations humanitaires compétentes à toutes les prisons et tous les centres de détention sous son contrôle, et garantir des soins médicaux et des mesures de protection adéquats à toutes les personnes en détention.

Enfin, le régime syrien doit informer les familles des dizaines de milliers de personnes disparues du sort de leurs proches et du lieu où ils se trouvent.

Nous restons convaincus que la réconciliation nationale et une paix durable en Syrie seront impossibles sans vérité, justice ni application du principe de responsabilité pour les personnes détenues arbitrairement et les personnes portées disparues ainsi que pour tous les autres crimes et atrocités commis durant le conflit syrien.

L'impunité des responsables de crimes internationaux en Syrie ne saurait être une option. Il importe de rendre justice aux victimes et à la Syrie pour parvenir à la réconciliation. L'application du principe de responsabilité sera également un des aspects essentiels de la quatrième Conférence de Bruxelles, prévue le 30 juin.

Annexe IX

Déclaration de M. Muhsin Syihab, Représentant permanent adjoint de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions l'Envoyé spécial Geir Pedersen et M^{me} Noura Ghazi de leurs exposés.

Comme l'a mentionné l'Envoyé spécial, la situation est actuellement très difficile en Syrie, les répercussions socioéconomiques de la maladie à coronavirus (COVID-19) venant s'ajouter à la situation humanitaire prolongée liée à la crise syrienne.

Il n'existe clairement pas de solution magique qui permettrait de régler tous ces problèmes du jour au lendemain. Le ferme engagement des parties syriennes à continuer de participer à un dialogue constructif est impératif dans le contexte des efforts progressifs nécessaires pour remédier aux divers problèmes en Syrie. Il est essentiel d'observer un cessez-le-feu national pour maintenir le calme dans toute la Syrie.

Ma délégation réaffirme l'importance de la conduite d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, facilité par l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015), et estime qu'un processus plus large doit respecter la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie et, à terme, mener à leur rétablissement.

Je souhaite mettre l'accent sur les points suivants en particulier.

Premièrement, le peuple syrien doit accomplir des progrès tangibles sur le terrain, qu'il s'agisse de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire vers toutes les personnes dans le besoin ou de renforcer les capacités des laboratoires et la performance des tests de dépistage de la COVID-19, ou encore de maintenir l'accord de cessez-le-feu ou de garantir des libérations à grande échelle de détenus, de personnes enlevées et de personnes portées disparues. Nous exhortons toutes les parties pertinentes à intensifier leurs efforts à cet égard.

Deuxièmement, l'ordre du jour convenu de la Commission constitutionnelle doit être respecté par toutes les parties syriennes. Nous sommes satisfaits que l'ordre du jour ait fait l'objet d'un accord et qu'il constitue la base du prochain cycle de réunions de la Commission, qui doivent se tenir à Genève une fois que les déplacements internationaux seront possibles. Comme l'a mentionné l'Envoyé spécial Pedersen, nous espérons également que la troisième session pourra se dérouler à la fin d'août.

Nous sommes tous conscients que ce n'est que le début du processus. Cependant, c'est une étape cruciale en vue de passer à la prochaine étape du processus politique. Seules des discussions de fond constructives basées sur la confiance entre ses membres permettront à la Commission d'atteindre ses objectifs.

Bien que les problèmes auxquels sont confrontés les Syriens ne peuvent être réglés grâce à la seule tenue de ce débat, comme l'a souligné l'Envoyé spécial, nous ne devons épargner aucun effort pour mettre pleinement à profit l'élan positif afin de saisir toutes les occasions possibles de mettre un terme à la souffrance du peuple syrien.

Troisièmement, la communauté internationale doit œuvrer de concert pour aider le peuple syrien à survivre à cette situation économique désastreuse. Le cours de la devise syrienne s'est effondré, et les prix des produits de première nécessité sont en hausse. Le peuple syrien est maintenant en proie à l'insécurité alimentaire, et les besoins humanitaires importants augmentent dans tous les secteurs. Les mesures d'atténuation de la COVID-19 sont également difficiles à mettre en œuvre dans ces conditions particulières.

Ma délégation s'associe à l'appel du Secrétaire général à lever les sanctions qui pourraient compromettre la capacité des pays à garantir l'accès à l'alimentation, aux soins de santé et aux fournitures médicales dans le contexte de la lutte contre la pandémie. Après tout, nous ne devons pas perdre foi en l'humanité.

Le risque d'escalade dans certaines régions de la Syrie est élevé, comme l'a souligné l'Envoyé spécial. L'Indonésie exhorte toutes les parties clés à cesser la violence et à s'abstenir de prendre toute mesure inutile susceptible d'exposer le peuple syrien à une situation encore plus dangereuse.

Pour terminer, je réitère le ferme soutien de ma délégation aux bons offices de l'Envoyé spécial Pedersen pour faciliter les discussions entre les parties concernées en vue de mettre en œuvre la résolution 2254 (2015) et de donner une chance à la paix en Syrie.

Annexe X**Déclaration de M. Abdou A Barry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens en premier lieu à remercier l'Envoyé spécial Pedersen et M^{me} Noura Ghazi de leurs présentations instructives. Nous avons entendu le cri de détresse sincère de M^{me} Ghazi.

Je salue également la présence de Bashar Ja'afari, Représentant permanent de la Syrie, qui se joint à nous ce matin.

Le Niger réaffirme que le conflit syrien ne peut être réglé par l'action militaire seule. Nous accueillons avec satisfaction la baisse de la violence depuis l'instauration du cessez-le-feu parrainé par la Turquie et la Russie, mais nous estimons cependant que la cessation des hostilités doit aller de pair avec la relance du processus politique. Nous ne pouvons nous permettre de laisser la crise s'envenimer et de prolonger la souffrance d'une population innocente et vulnérable. Il est urgent d'avancer dans la dans la recherche d'une solution politique au conflit syrien.

À cet égard, je souhaite aborder les points suivants, dont nous estimons qu'ils sont les éléments fondamentaux d'un règlement inclusif et durable de cette crise prolongée.

Premièrement, l'instauration d'un cessez-le-feu national global, demandé par l'Envoyé spécial et le Secrétaire général, est cruciale en cette période marquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et cela exige que toutes les parties s'emploient à contrer et atténuer ses effets sur la population, dont les conditions de vie sont déjà extrêmement difficiles.

Après plusieurs mois d'apaisement des hostilités, nous prenons note avec préoccupation des rapports faisant état d'une escalade dans la zone de Jabal el-Zaouïya, à Edleb, et dans le nord-ouest de Hama, et nous appelons toutes les parties à la désescalade.

Deuxièmement, ma délégation appelle toutes les parties prenantes à retourner de bonne foi à la table des négociations. Le Niger soutient les efforts de l'Envoyé spécial pour collaborer avec toutes les parties à la Commission constitutionnelle en vue de revitaliser ses travaux. L'ONU doit fournir tout l'appui nécessaire à ce processus tout en veillant à ce que les parties syriennes concernées en gardent la direction et le contrôle, conformément aux dispositions de la résolution 2254 (2015). Nous appelons le Gouvernement syrien, en particulier, à renforcer sa collaboration avec les autres parties aux pourparlers.

Troisièmement, des mesures de confiance instaurées dans les deux camps pourraient grandement aider à surmonter la méfiance entre les parties aux négociations dans le cadre du processus politique. Nous nous faisons donc l'écho de l'appel lancé par l'Envoyé spécial Pedersen le 18 mai dernier, selon lequel « [d]es libérations à grande échelle et unilatérales ainsi que des mesures plus significatives sur les personnes portées disparues n'ont jamais été aussi nécessaires » (S/2020/420, p. 3). En cette époque sans précédent, les deux camps doivent montrer de la compassion en veillant à ce que tous les détenus reçoivent des soins médicaux et en fournissant des éclaircissements mérités aux familles des personnes disparues.

Quatrièmement, l'appel à un cessez-le-feu et la nécessité d'un effort commun et collectif face à la pandémie de COVID-19 ne doivent pas détourner notre attention de la lutte contre le terrorisme, d'autant que les faits montrent que les groupes criminels tentent de profiter de la crise sanitaire actuelle pour se ressaisir et reprendre leurs activités. Le Gouvernement syrien a le droit de continuer la lutte contre le terrorisme

sur son territoire. Toutefois, elle doit être menée dans le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils et des infrastructures civiles.

Enfin, nous devons bien comprendre, au vu des récentes manifestations organisées dans certaines provinces du sud jusqu'alors restées stables et liées aux difficultés économiques, qu'une nouvelle constitution et la tenue d'élections ne seront pas une panacée qui mettra fin à la crise. Des mesures économiques et des efforts de consolidation de la paix soigneusement étudiés doivent être élaborés et mis en œuvre.

En ce qui concerne les difficultés économiques du peuple syrien, nous devons également garder à l'esprit que souvent, lorsqu'un conflit se prolonge – comme nous l'avons vu ailleurs – les ressources naturelles d'un pays, qui devraient normalement profiter à la population, sont exploitées illégalement voire pillées par divers acteurs durant le conflit. Nous devons donc veiller à ce que le peuple d'un pays concerné conserve la souveraineté sur ses ressources naturelles.

Pour terminer, ma délégation voudrait une fois de plus remercier M. Pedersen de ses infatigables efforts visant à engager le dialogue avec les parties prenantes syriennes de tous camps, notamment le Comité consultatif des femmes syriennes et les organisations de la société civile à travers la Syrie et dans la région. Nous espérons que le processus politique reprendra sérieusement à mesure que les restrictions actuelles liées au virus seront levées dans le monde entier.

Annexe XI**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions M. Geir Pedersen de son exposé. Nous avons écouté M^{me} Noura Ghazi. Je pense que la prochaine fois que nous aurons une discussion politique sur la Syrie, il serait équitable d'inviter un représentant de la société civile syrienne pour nous relater les souffrances subies sous le joug des terroristes, de l'occupation et des bombes étrangères. La guerre est quelque chose de très cruel. Neuf années de guerre ont causé de terribles souffrances à tout le peuple syrien, qu'ils se trouvent à l'étranger ou en Syrie.

Comme l'Envoyé spécial nous en a informés, il reste en contact avec les parties syriennes dans l'optique de convoquer à Genève une troisième réunion de la Commission constitutionnelle dès que le permettront les restrictions causées par la pandémie. Des dates provisoires ont été proposées et les parties syriennes ont montré leur volonté et leur disposition à engager le dialogue sur la base de l'ordre du jour convenu.

Nous appuyons les efforts de l'Envoyé spécial. Pour notre part, nous continuerons de promouvoir le dialogue inter-syrien, aussi bien à titre national qu'avec la Turquie et l'Iran dans le cadre du processus d'Astana, qui a fait la preuve de son efficacité. Dans le même temps, nous soulignons que ce processus doit continuer d'être dirigé et pris en main par les Syriens. Il ne doit y avoir ni interférence extérieure ni imposition de desseins étrangers.

Globalement, le cessez-le-feu tient dans la zone de désescalade d'Edleb, où les patrouilles conjointes russo-turques se poursuivent. Néanmoins, les terroristes continuent de livrer des actions et attaques provocatrices, dont certaines ont tué des militaires turcs. Ma collègue des États-Unis a appelé la Russie et la Syrie à respecter le cessez-le-feu, mais je lui demanderais de bien comprendre qui viole le cessez-le-feu, comme l'a expliqué Geir Pedersen lui-même.

Plusieurs implantations ont fait l'objet de tentatives de saisie, mais les forces gouvernementales syriennes ont réussi à repousser ces attaques. C'est bien la preuve, une fois de plus, qu'Edleb est contrôlée par des terroristes. Nous espérons que nos partenaires turcs s'acquitteront de leur obligation de neutraliser ces éléments. Dans le même temps, nous ne laisserons pas requalifier Hay'at Tahrir el-Cham d'opposition modérée, comme certains s'y essaient.

Ces derniers mois, les terroristes ont intensifié leurs activités dans d'autres parties du pays, principalement à l'est de l'Euphrate. L'État islamique d'Iraq et du Levant a attaqué des unités kurdes et des militants se sont échappés des prisons. Rien n'est fait pour améliorer la situation dans le camp de réfugiés de Hol, dans la région de Tanf ou dans le camp de Roukban. La stabilité et la sécurité dans ces zones ne seront possibles que si leur contrôle par le Gouvernement légitime est rétabli. Pour ceux qui exigent que Damas applique la résolution 2254 (2015), nous en rappelons les premières lignes, qui réaffirment un « ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne ». Nous proposons de commencer par le commencement, et d'appliquer cet alinéa avant tout autre.

À cet égard, nous soulignons l'importance de chercher à régler les problèmes syriens par un dialogue ouvert à tous et de mettre fin à l'occupation étrangère. Cela aiderait également les réfugiés syriens à rentrer chez eux. Leur processus de retour a maintenant repris, après avoir été temporairement suspendu en raison des restrictions liées à la maladie à coronavirus. Les autorités syriennes prennent toutes les mesures nécessaires pour accueillir les rapatriés et prévenir la propagation de la pandémie.

Les velléités de frayer avec des terroristes ou de les utiliser pour promouvoir des objectifs propres ne sont qu'un exemple de la manière dont la situation en Syrie est politisée. Nous sommes convaincus que toutes les réunions du Conseil de sécurité sur la Syrie, en l'occurrence, répondent à une motivation politique, parce que les dossiers dits chimique et humanitaire sont tout simplement devenus un outil pour faire pression sur Damas. Invoquer la nécessité d'une aide humanitaire à la Syrie, comme certains collègues l'ont fait lors de la discussion sur l'accès des organisations humanitaires aux territoires contrôlés par le Gouvernement et aux zones hors du contrôle de Damas, illustre de manière particulièrement flagrante ce chantage politique. Nous discuterons de cette question dans les prochains jours. Nous avons été atterrés par l'attaque du convoi humanitaire du Programme alimentaire mondial au Liban, qui était destiné à la Syrie. Dans la ville libanaise de Tripoli, plusieurs camions ont été attaqués et incendiés par des habitants qui pensaient qu'ils se livraient à de la contrebande de marchandises libanaises.

Demain, la loi baptisée « Caesar Act » entre en vigueur aux États-Unis. Nous avons entendu dire aujourd'hui que les responsables américains s'enorgueillissent que leurs sanctions aient rendu la situation économique du peuple syrien si compliquée. Ce faisant, ils reconnaissent que les sanctions prétendument imposées contre les autorités syriennes frappent en réalité des gens ordinaires. Leurs propos confirment que le but de ces mesures est de renverser les autorités légitimes de la Syrie.

À la fin mai, l'Union européenne a elle aussi étendu ses sanctions unilatérales contre Damas. Nous avons dit à plusieurs reprises que non seulement elles paralysent l'économie du pays, mais qu'elles font également obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire au peuple syrien. Les exemptions annoncées ne fonctionnent pas, ce que confirment les travailleurs humanitaires eux-mêmes.

Malheureusement, l'ONU est également utilisée à des fins politiques, comme c'est le cas de la Commission d'enquête créée par le Secrétaire général pour mener des enquêtes sur les attaques perpétrées dans le nord-ouest de la Syrie. Même si pour nous, la création de cette Commission n'est pas légitime, le Ministère russe de la défense a examiné le résumé de son rapport à titre exceptionnel et a mené sa propre enquête.

Nous avons démenti à plusieurs reprises les accusations selon lesquelles l'armée de l'air russe aurait lancé des attaques contre des cibles civiles. Nous avons tenu une conférence de presse consacrée à cette question au Siège de l'ONU le 16 septembre – il y a exactement 10 mois – et nous avons présenté des preuves photographiques. Ces informations n'ont pas été prises en compte en raison des directives politiques actuelles visant à faire pression sur la Russie. Malheureusement, c'est devenu une habitude de s'appuyer sur des données non vérifiées et fausses et sur des informations fallacieuses tout simplement. Le problème réside, avant tout, dans les sources d'information. Nous savons très bien pourquoi ces sources sont soigneusement cachées. Il s'agit toujours d'opposants aux autorités syriennes et de personnes qui sont passées maîtres dans l'art de mettre en scène des attaques à l'arme chimique. Dans le même temps, la méthodologie de collecte des soi-disant éléments de preuve est toujours la même – réseaux sociaux, interrogatoires à distance de témoins qui vivent en réalité dans des capitales européennes et occidentales, Photoshop, et la source que je considère personnellement comme étant la plus ridicule, les interceptions d'échanges entre des pilotes.

L'armée russe, quant à elle, s'est rendue physiquement sur les sites de ces prétendues frappes et a pu inspecter les bâtiments et prendre des photos. Un de ces sites est actuellement contrôlé par des terroristes, et nous n'avons donc que des images satellites et des images prises dans le cadre des opérations de reconnaissance. Les éléments de preuve recueillis par notre ministère de la défense prouvent que ces

sites n'ont pas fait l'objet de frappes aériennes ou d'artillerie. Néanmoins, le camp de réfugiés palestiniens de Neïrab a effectivement été bombardé par des militants, faisant des victimes parmi les civils. Notre mission a en sa possession des photos et des témoignages de témoins oculaires. Nous ne cachons pas leurs noms, car il s'agit de personnes réelles qui font des témoignages réels.

L'analyse du résumé du rapport conduit à une autre conclusion : le mécanisme de déconfliction a plus que des lacunes – c'est le moins qu'on puisse dire –, et pourtant il est utilisé à des fins de désinformation. Une commission spéciale des Nations Unies a été créée sur la base de fausses données. Nous avons l'impression de revenir à l'époque des éprouvettes et des soi-disant armes chimiques irakiennes. Certains objets figurant sur la liste de déconfliction ne correspondaient pas réellement au statut déclaré, et certains bâtiments ont été utilisés par des militants comme quartier général.

Nous avons remis tous les éléments de preuve au Secrétaire général. Nous sommes prêts à présenter ces documents à toutes les parties concernées, mais je me demande si le Conseil serait intéressé à les examiner.

Annexe XII

Déclaration de M^{me} Diani Jamesha Prince, Conseillère à la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier M^{me} Ghazi et l'Envoyé spécial Pedersen de leurs exposés. Saint-Vincent-et-les Grenadines continue d'appuyer les efforts résolus déployés par l'Envoyé spécial pour faciliter le processus politique dans son ensemble en Syrie.

La création d'un environnement sûr et neutre qui favorise la confiance et la coopération est essentielle pour faire avancer et faire aboutir le processus politique. À cet égard, l'accord de cessez-le-feu conclu en mars, bien que fragile, offre une occasion de mener un dialogue plus productif. Nous espérons que cet accord encouragera également la pleine mise en œuvre d'une cessation durable des hostilités à l'échelle nationale.

Nous prenons note du fait que l'organe restreint de la Commission constitutionnelle compte tenir sa prochaine session dès que la situation mondiale le permettra. La Commission doit maintenir son élan en dépit des circonstances actuelles. Nous encourageons donc la reprise de ces travaux importants dans la mesure où il est possible de le faire à distance.

Pour favoriser la bonne volonté, nous réitérons la nécessité de prendre des mesures constructives en ce qui concerne la question des détenus, en particulier compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus. Il faut également faire toute la lumière sur le sort des personnes portées disparues.

La situation socio-économique de la Syrie continue de se détériorer au détriment du peuple syrien. Nous nous faisons l'écho de l'appel à la levée des sanctions unilatérales pour alléger le fardeau y relatif et contribuer à renforcer la capacité du pays à faire face à la pandémie.

Nous continuons à encourager la communauté internationale à contribuer à la reconstruction de la Syrie. La remise en service des infrastructures essentielles fait partie intégrante des efforts visant à améliorer la situation humanitaire et est nécessaire pour le retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés et des déplacés.

La présence d'entités terroristes désignées comme telles par le Conseil représente toujours une grave menace. Nous soulignons la nécessité d'adopter une approche concertée dans le cadre des efforts de lutte contre le terrorisme, qui doivent être conformes au droit international. Dans le même ordre d'idées, nous soulignons que le plein respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie impose le retrait de toutes les forces étrangères non autorisées.

La seule voie viable pour que la Syrie parvienne à la paix passe par un processus politique crédible, équilibré et inclusif, libre de toute ingérence et reflétant les aspirations légitimes du peuple syrien. Par conséquent, la communauté internationale doit continuer à apporter son appui en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution 2254 (2015).

Annexe XIII**Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen et M^{me} Noura Ghazi de leurs exposés d'aujourd'hui.

La guerre civile en Syrie fait rage depuis plus de neuf ans, et a fait des milliers de morts, de blessés et de déplacés. Le conflit a été exacerbé et sans doute prolongé par les ingérences d'acteurs extérieurs, notamment des puissances étrangères et des groupes armés. Un pays pacifique et stable est devenu le théâtre de rivalités géopolitiques et d'ambitions de groupes terroristes.

Maintenant que nous en sommes aux dernières étapes de ce conflit, les parties syriennes et tous les acteurs internationaux doivent s'engager en faveur d'un règlement pacifique sur la base des engagements qui ont été pris, notamment la feuille de route figurant dans la résolution 2254 (2015).

À cet égard, l'Afrique du Sud appelle les parties à œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu permanent qui ouvrira la voie à un environnement propice à un dialogue inclusif mené par les Syriens en vue de parvenir à une solution politique durable reflétant la volonté du peuple syrien.

Alors que nous faisons avancer ce processus, des mesures urgentes s'imposent pour faire face à l'instabilité et aux tensions qui règnent dans le nord de la Syrie. En outre, la présence de groupes armés dans l'est du pays constitue une menace imminente pour la stabilité locale et régionale. Nous réaffirmons qu'on ne peut pas parvenir à la paix tant que les ingérences extérieures et l'appui aux groupes armés en Syrie persisteront. Il faut que cela cesse. La souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être respectées.

Il faut appuyer les efforts que continuent de déployer l'Envoyé spécial Geir Pedersen et son équipe pour trouver une solution durable au conflit en Syrie, en dépit des restrictions et des problèmes liés à la pandémie mondiale de la maladie à coronavirus (COVID-19). Le Conseil se réunit tous les mois pour entendre les exposés de l'Envoyé spécial sur les progrès réalisés pour permettre aux parties d'avancer sur la voie de la paix. Nous prenons tous verbalement l'engagement d'appuyer les efforts en faveur de la paix, mais cela doit être suivi d'actions.

Nous sommes encouragés par les rapports selon lesquels les groupes représentant le Gouvernement et l'opposition au sein de la Commission constitutionnelle ont convenu de se réunir à nouveau en août 2020 au plus tôt, si les restrictions de voyage dues à la COVID-19 sont levées. La convocation de la Commission constitutionnelle est la reprise d'un processus politique vital et, comme l'a déclaré M. Pedersen, nécessaire pour instaurer la confiance entre les parties engagées dans ce processus.

L'Afrique du Sud rappelle que les volets politique et humanitaire en Syrie sont liés. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties prenantes à promouvoir des progrès dans les deux voies afin de garantir un règlement durable et pacifique du conflit.

La pandémie de COVID-19 nous a tous touchés, qu'il s'agisse de pays développés ou de pays en développement. Cependant, son impact est exacerbé dans les pays touchés par un conflit. Si l'incapacité du Conseil de sécurité à adopter un document appelant à un cessez-le-feu mondial en cette période de pandémie est inacceptable, nous devons au moins soutenir les appels de l'Envoyé spécial Pedersen à une cessation immédiate des hostilités dans toute la Syrie et l'appel du Secrétaire général à la levée des mesures de sanctions économiques, afin de garantir que la Syrie soit pleinement capable de riposter au virus.

La Syrie reste très exposée au risque de propagation du virus, et toutes les parties – le Gouvernement syrien, la communauté internationale, les organisations non gouvernementales et les organismes humanitaires – doivent assumer leur part de responsabilité pour contenir la propagation du virus. Cela inclut l'accès continu, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire et la fourniture de matériel médical pour combattre le virus et garantir que tous ceux qui ont besoin d'aide, où qu'ils se trouvent en Syrie, la reçoivent.

Il faut encourager toutes les parties à prendre des mesures de confiance, ce qui implique de progresser dans la libération des civils détenus, en particulier ceux qui appartiennent à des groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés. Dans le cadre de ces mesures de confiance visant à promouvoir le progrès, l'assouplissement des sanctions économiques imposées à la Syrie devrait être envisagé s'il y a une avancée sur le front politique. À tout le moins, les exemptions humanitaires doivent être accordées rapidement et les obstacles à l'octroi de ces exemptions réduits afin d'assurer la livraison des fournitures nécessaires.

Enfin, la résolution 2254 (2015) reste la feuille de route pour le processus politique en Syrie, et nous appelons à sa pleine mise en œuvre et au soutien continu du Conseil aux travaux de la Commission constitutionnelle, de l'Envoyé spécial et de son bureau, et des différentes parties prenantes participant au processus de médiation. Comme notre propre expérience en Afrique du Sud nous l'a montré, la seule voie vers une paix durable passe par le dialogue, la négociation et la réconciliation. Aujourd'hui, l'Afrique du Sud commémore la Journée de la jeunesse, le jour où, en 1976, la jeunesse sud-africaine s'est levée contre l'oppression et l'injustice. Nous nous souvenons des jeunes de Syrie et d'ailleurs qui ont souffert pendant bien trop longtemps et qui méritent le droit de vivre en paix.

Annexe XIV**Déclaration de M. Kais Kabtani, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir Pedersen, pour son exposé. Le soutien de la Tunisie aux efforts de l'Envoyé spécial Pedersen visant à promouvoir le retour de la paix en Syrie sur fond de pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) reste constant.

Au cours du dernier trimestre, depuis l'appel de l'Envoyé spécial à une cessation durable des hostilités à l'échelle nationale, des faits nouveaux encourageants sont survenus. Il est remarquable que le mois dernier, le nombre de décès de civils le plus bas depuis le début du conflit ait été enregistré. Toutefois, les tendances générales sur le plan politique et de la sécurité observées en Syrie et dans l'ensemble de la région restent particulièrement inquiétantes. Alors que le cessez-le-feu du 6 mars à Edleb semble avoir tenu et que la violence a diminué en mai, le rythme auquel des Syriens sont recrutés pour aller se battre en Libye s'est accéléré de manière significative au cours du même mois. Ce mois-ci, le nord-ouest de la Syrie a connu une flambée de violence qui a entraîné de nouveaux déplacements dans le sud d'Edleb et le nord de Hama et qui a inversé les récents retours de personnes déplacées dans leurs régions d'origine.

Nous sommes préoccupés par la rupture potentielle du cessez-le-feu, compte tenu de la reprise des frappes aériennes et de l'arrivée annoncée de renforts militaires sur le terrain à Edleb. De telles évolutions compromettent le processus politique en cours, car les discussions de la Commission constitutionnelle doivent reprendre à Genève dès que possible.

Nous appelons les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à œuvrer de concert au maintien de la trêve. Le nord-ouest, tout comme le reste de la Syrie, ne peut pas endurer une nouvelle catastrophe humanitaire. Nous réitérons notre soutien à un rôle accru de l'ONU et de son envoyé spécial dans la mobilisation des initiatives de cessez-le-feu conformément à la résolution 2254 (2015), en vue de garantir un cessez-le-feu national et durable dans le pays.

Les activités des organisations terroristes, dont l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) et les filiales d'Al-Qaida, Hay'at Tahrir el-Sham et Horras Al-Din, constituent une autre tendance inquiétante. Les attaques menées par l'EIL sont en augmentation constante depuis des mois en Syrie et en Iraq et requièrent l'attention du Conseil de sécurité. La Tunisie réitère que la mobilisation des efforts collectifs de lutte contre le terrorisme est nécessaire si l'on veut qu'une solution au conflit s'impose à long terme. Nous réaffirmons que le cessez-le-feu reste une forme temporaire de secours jusqu'à ce qu'une solution commune et véritable soit trouvée pour faire face à la menace des groupes terroristes désignés par le Conseil et éradiquer le refuge que ces groupes ont établi dans la région.

La dernière approbation par Israël d'un plan de construction d'une nouvelle colonie dans le Golan est un geste flagrant dans la série interminable d'actions entreprises par Israël au mépris systématique du droit international, de la légitimité internationale et de la communauté internationale. La Tunisie rappelle que le Golan est un territoire arabe syrien occupé par Israël. Nous condamnons les violations répétées et flagrantes par Israël de l'unité, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Syrie dans ses territoires, y compris le territoire du Golan. Ces violations sont contraires à la Charte des Nations Unies, aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 350 (1974), sur le dégageant des forces israéliennes et syriennes, et la résolution 497 (1981).

Enfin, je tiens à répéter qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise syrienne. La seule façon d'avancer est de trouver une solution politique conforme à la résolution 2254 (2015) qui mette fin aux souffrances du peuple syrien et garantisse la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie. En effet, il convient de le répéter : la solution politique doit être une solution qui sauvegarde la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Annexe XV**Déclaration de M. James Roscoe, Représentant permanent adjoint par intérim du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais commencer par remercier une fois de plus l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie de son exposé, et M^{me} Noura Ghazi Safadi, à la fois pour s'être jointe à nous aujourd'hui et pour ses appels sincères mais lucides à la justice. Nous avons ressenti la douleur qu'elle a exprimée au nom de tant de Syriens.

Nous restons profondément préoccupés par la situation sécuritaire dans le nord-ouest de la Syrie, et nous nous félicitons du cessez-le-feu du 5 mars conclu entre la Russie et la Turquie qui a instauré une période vitale de calme relatif dans le nord-ouest et a permis à une partie du million de personnes déplacées lors de l'offensive du régime et de la Russie au début de cette année de commencer à rentrer chez elles. Toutefois ces dernières semaines, on a assisté à des combats acharnés entre les extrémistes et les forces du régime, et depuis quelques jours, des informations inquiétantes nous parviennent signalant de nouvelles frappes aériennes russes, notamment celles du 8 juin, qui causent des pertes civiles et poussent de nouvelles personnes à fuir.

Le Royaume-Uni appuie sans réserve l'appel de l'Envoyé spécial et du Secrétaire général à une cessation durable des hostilités dans le nord-ouest et dans toute la Syrie. Le Conseil de sécurité et l'ONU ont averti à plusieurs reprises que la poursuite de l'intensification des combats aurait des conséquences catastrophiques pour les 3 millions de civils syriens qui vivent dans le nord-ouest. Nous demandons instamment à toutes les parties de faire preuve de retenue et de redoubler d'efforts pour travailler ensemble ainsi qu'avec le Secrétaire général et son envoyé spécial afin de trouver une solution politique, surtout en cette période où la maladie à coronavirus (COVID-19) représente une grave menace dans un pays déjà affaibli par le conflit.

Comme nous en sommes convenus à l'unanimité dans la résolution 2254 (2015) et ainsi que l'avons réitéré à maintes reprises depuis lors, la seule solution durable à la crise en Syrie passe par un processus politique inclusif et dirigé par les Syriens, qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien. Pourtant, malgré cet accord unanime, le régime syrien, aidé et soutenu par un membre permanent du Conseil de sécurité, ignore la résolution 2254 (2015) et continue à subordonner les intérêts du peuple syrien à sa quête d'une solution militaire.

Les effets dévastateurs de cette politique sur la population et l'économie syriennes sont de plus en plus évidents et sont aggravés, comme nous l'a expliqué M. Pedersen, par des facteurs mondiaux. L'effondrement de l'économie syrienne exacerbe la situation des civils dans toutes les régions du pays. Si la COVID-19 et les problèmes de l'économie libanaise sont clairement des déterminants importants, la principale cause de l'état de l'économie syrienne ce sont les années de conflit, la corruption et la mauvaise gestion du régime d'Assad. À moins que le régime ne décide de s'engager véritablement dans un dialogue politique, de se concentrer sur les réformes et de répondre aux préoccupations et aspirations légitimes du peuple syrien, il n'y aura pas de solution durable.

Tandis que la crise s'intensifie, le Royaume-Uni continue à aider le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Organisation mondiale de la Santé à fournir une aide essentielle à ceux qui en ont le plus besoin. Bien que le mécanisme d'aide transfrontières soit une mesure temporaire pour atteindre cet objectif, le Secrétaire général a clairement indiqué dans son rapport (S/2020/401) que, pour l'instant, il n'y a pas de solution de remplacement ni dans le nord-ouest ni dans le nord-est. C'est dans cet esprit que la résolution 2504 (2020) doit être renouvelée pour une période de 12 mois et que l'aide transfrontières dans le nord-est doit être de nouveau autorisée.

Nous relevons que, la semaine dernière, Al-Assad a limogé son premier ministre et que, fin mai, il a nommé une nouvelle série de gouverneurs, sans doute pour donner l'impression qu'il fait quelque chose pour résoudre les problèmes auxquels la Syrie est confrontée et cacher son incapacité à les traiter. Mais ce n'est pas ce que les Syriens ont demandé. Ce dont ils ont besoin et ce qu'ils sont en droit d'attendre, c'est une Syrie meilleure et la prise en compte des griefs et préoccupations qui les ont fait descendre dans la rue en 2011.

Dans ce contexte, nous saluons vivement le travail qu'effectue Noura Ghazi Safadi en faveur des droits des familles de détenus. À de nombreuses reprises, lors des réunions du Conseil de sécurité, nous avons évoqué la nécessité pour le régime de s'engager réellement sur la question des détenus. Les échanges limités de prisonniers ne sont pas suffisants. Nous demandons instamment au régime de procéder à une libération massive des prisonniers politiques et des personnes vulnérables et de faire en sorte que ceux qui restent en détention disposent de soins médicaux. C'est d'autant plus important que la menace posée par la COVID-19 est réelle. Nous sommes fiers que le Royaume-Uni puisse soutenir l'action de Noura par l'intermédiaire de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté.

Enfin, nous avons à nouveau entendu aujourd'hui des critiques sur les sanctions imposées à l'encontre du régime syrien. La voie à suivre pour obtenir la levée de ces sanctions est claire. Au lieu d'interférer avec l'aide, de bombarder les écoles et les hôpitaux, et d'emprisonner et de torturer son peuple, le régime doit entendre les appels de sa population, coopérer sérieusement avec l'Envoyé spécial Pedersen et s'engager sincèrement dans le processus politique mené par l'ONU pour trouver une issue pacifique au conflit. Nous rappelons une fois de plus que les fournitures médicales et les articles utilisés à des fins humanitaires ne sont pas soumis aux sanctions de l'Union européenne, que le Royaume-Uni continue d'appliquer, et que des exemptions supplémentaires sont possibles pour les activités humanitaires en Syrie. Je rappelle également que le Royaume-Uni et ses partenaires européens sont parmi les principaux donateurs d'aide humanitaire à la Syrie, y compris dans les zones contrôlées par le régime.

Annexe XVI**Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Président du Conseil de sécurité d'avoir convoqué la réunion d'aujourd'hui. Je remercie également l'Envoyé spécial Geir Pedersen de son exposé, et M^{me} Noura Ghazi Safadi de nous avoir rappelé que nous ne devons pas oublier qu'il existe des militants non violents en Syrie. Je lui exprime ma sincère gratitude pour ses commentaires fort éclairants sur un sujet qui m'est très cher.

Les États-Unis appellent une nouvelle fois le régime d'Assad à libérer immédiatement les milliers de civils détenus arbitrairement dans des centres de détention où, comme nous l'avons déjà indiqué, les conditions inhumaines et la surpeuplement augmentent considérablement le risque d'une propagation rapide de la maladie à coronavirus (COVID-19). Tout aussi importante est la question des progrès au sein de la Commission constitutionnelle, dont les parties prenantes se sont mises d'accord sur l'ordre du jour mais ne se sont pas réunies ces derniers mois en raison de la réticence de son président, qui représente le régime, à se réunir virtuellement. Nous accueillons positivement l'annonce par l'Envoyé spécial Pedersen que l'opposition et le régime se sont mis d'accord pour convoquer la Commission constitutionnelle en août.

La semaine dernière, les frappes aériennes syriennes et russes à Edleb et au nord-ouest de Hama ont constitué la plus importante dérogation à l'accord de cessez-le-feu à Edleb depuis sa mise en place par la Turquie et la Russie le 5 mars. Les États-Unis condamnent ces actes de violence de la part de la Syrie et de la Russie, ainsi que les provocations des groupes terroristes sur le terrain, en violation du cessez-le-feu. Nous demandons l'arrêt immédiat des frappes aériennes du régime et de la Russie, et exhortons Damas et Moscou à s'engager à nouveau en faveur d'un cessez-le-feu durable et vérifiable à l'échelle nationale. Le maintien du cessez-le-feu dans le nord-ouest de la Syrie est absolument indispensable pour pouvoir trouver une solution politique à ce conflit, et il est essentiel pour le travail de l'Envoyé spécial et la mise en œuvre complète de la résolution 2254 (2015).

Une fois de plus, nous demandons que l'ONU soit au centre des efforts visant à systématiser le cessez-le-feu à Edleb sous les auspices des Nations Unies, conformément à l'appel de l'Envoyé spécial Pedersen en faveur d'un cessez-le-feu national. Cet appel s'inscrit dans le droit fil des demandes d'un cessez-le-feu s'étendant à tout le territoire, telles que formulées dans la résolution 2254 (2015), et de la nécessité pour l'Envoyé spécial de surveiller les lignes de contact afin de s'assurer que le cessez-le-feu est respecté.

Les États-Unis sont déterminés à trouver une solution politique au conflit syrien. Nous continuerons à rejeter toute tentative du régime d'Assad et de ses alliés d'utiliser la force militaire, l'obstruction ou la désinformation pour contourner les efforts des Nations Unies visant à rétablir la paix en Syrie.

Les récentes violations du cessez-le-feu à Edleb nous rappellent à quel point le processus politique est fragile et, par conséquent, combien il est important de refuser au régime d'Assad et à ses alliés toute victoire militaire dans la guerre qu'il mène depuis bientôt 10 ans contre le peuple syrien.

À cette fin, demain, le Gouvernement Trump prendra des mesures décisives pour empêcher le régime d'Assad d'obtenir une victoire militaire et pour ramener le régime et ses alliés vers l'Envoyé spécial Pedersen et le processus politique dirigé par l'ONU. Notre objectif est de priver le régime d'Assad de recettes et de l'appui qu'il utilise pour commettre des atrocités à grande échelle et des violations des droits de

l'homme qui empêchent un règlement politique et amenuisent considérablement les perspectives de paix.

Les sanctions obligatoires prévues par la loi César pour la protection des civils syriens, adoptée en 2019, visent à dissuader les acteurs malveillants qui continuent d'appuyer et de financer les atrocités commises par le régime d'Assad contre le peuple syrien tout en s'enrichissant et en enrichissant leurs familles. La loi César contient des dispositions fermes pour veiller à ce que l'aide humanitaire ne soit en aucun cas freinée par elle. Elle souligne également les conditions à remplir pour la suspension des sanctions contre la Syrie adoptées en vertu de la loi César, notamment la fin de toutes les attaques éhontées contre son peuple et la nécessité d'amener tous les auteurs de crimes à en répondre.

Le régime d'Assad a un choix clair à faire : suivre la voie politique fixée par la résolution 2254 (2015) ou ne laisser aux États-Unis d'autre choix que de continuer à retenir les fonds pour la reconstruction et à imposer des sanctions contre le régime et ses soutiens financiers.

Je souhaite dire quelques mots sur le 10 juillet – dans 23 jours – date à laquelle le Conseil se penchera sur la question du renouvellement du mandat du mécanisme humanitaire transfrontières, comme le prévoit la résolution 2504 (2020), et de son incidence sur le processus politique mené sous l'égide de l'ONU. La simple vérité est que la crise humanitaire en Syrie durera tant qu'une solution politique ne sera pas trouvée.

Nous ne pouvons utiliser les négociations sur le renouvellement du mandat pour influencer la réalité politique sur le terrain. Notre tâche consiste avant tout à défendre les idéaux humanitaires les plus nobles et à faire le plus de bien possible aux personnes vulnérables dans le monde entier. Alors que le processus politique en est toujours à ses étapes initiales, nous devons veiller à ce que l'aide humanitaire parvienne au peuple syrien sur la base de ses besoins. Cela signifie que l'aide humanitaire ne doit pas être utilisée comme moyen de pression ; des millions de personnes dépendent de l'aide fournie par l'ONU dans toute la Syrie. En conséquence, tous les membres du Conseil doivent veiller à ce que chaque Syrien qui en a besoin bénéficie de l'aide acheminée à travers les frontières et les lignes de conflit par les voies les plus directes. Pour des millions de femmes, d'hommes et d'enfants dans le nord-est et le nord-ouest de la Syrie, les points de passage de la frontière autorisés par l'ONU, à savoir Bab el-Haoua, Bab el-Salam et Yaaroubiyé, sont les voies les plus directes.

Le régime d'Assad a un choix à faire, mais le Conseil également. Je tiens à souligner aujourd'hui que nous ne pouvons choisir, par l'inaction ou le blocage, d'affamer les civils, de leur refuser l'hébergement ou de permettre à la COVID-19 de se répandre comme tactiques pour parvenir à une solution politique. Nous ne pouvons pas rester indifférents, comme l'a dit M^{me} Ghazi. Il est tout aussi important d'appuyer le maintien de l'accès transfrontières de l'ONU à un nombre de personnes aussi élevé que possible, sans se préoccuper de qui contrôle quel territoire, que de soutenir les efforts de l'Envoyé spécial Pedersen pour trouver une solution politique au conflit.

Annexe XVII

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen et M^{me} Noura Ghazi de leurs exposés.

Nous constatons avec satisfaction que l'accord de cessez-le-feu conclu le 5 mars dans le nord-ouest continue d'être globalement respecté, même si certains problèmes persistent dans cette région et dans d'autres endroits de la Syrie. En outre, la résurgence des activités terroristes est troublante.

Nous réitérons notre appui aux appels du Secrétaire général et de l'Envoyé spécial en faveur d'un cessez-le-feu national en Syrie. Nous exhortons de nouveau toutes les parties à répondre à l'appel à lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) de la manière la plus complète possible et à garantir la stabilité en Syrie. Ce n'est que lorsque le calme aura été rétabli durablement sur le terrain que la confiance entre les parties concernées pourra l'être également et qu'il sera possible de créer un environnement propice à l'accélération du processus politique.

Le Viet Nam saisit cette occasion pour saluer les efforts que ne cesse de déployer l'Envoyé spécial pour rapprocher les parties, et nous attendons avec impatience la reprise des négociations dans le cadre de la Commission constitutionnelle. Nous appuyons sans relâche un règlement politique de la situation en Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015), dans le plein respect des principes d'égalité souveraine, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures ainsi que du droit international et de la Charte des Nations Unies.

La situation socioéconomique et humanitaire instable en Syrie, à laquelle la COVID-19 est venue se greffer, devient extrêmement préoccupante et ne fait qu'exacerber les difficultés du peuple syrien, notamment des millions de personnes déplacées. Même si le nombre de cas confirmés reste relativement faible, le risque que la COVID-19 continue de se propager exige qu'on lui prête l'attention voulue pour contrer les effets néfastes de la pandémie et de la situation humanitaire sur la population, dans l'immédiat et à long terme.

Tout en luttant contre la pandémie, nous exhortons toutes les parties concernées à créer des conditions aussi favorables que possible à la poursuite de l'action humanitaire essentielle. Nous appelons également la communauté internationale à fournir un appui sans faille au peuple syrien. Nous devons en premier lieu nous efforcer de sauver et de protéger les vies de personnes innocentes.

Annexe XVIII**Déclaration de M. Bashar Ja'afari, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe et anglais]

Lorsque les États-Unis volent chaque jour ouvertement 200 000 barils de pétrole dans les champs pétrolifères syriens et 400 000 tonnes de coton, et qu'ils incendient des milliers d'hectares de champs de blé, lorsqu'ils volent 5 millions de têtes de bétail, se vantent de diviser la Syrie et affaiblissent délibérément le cours de la livre syrienne, lorsqu'ils imposent des mesures économiques coercitives pour étouffer le peuple syrien, lorsqu'ils occupent certaines parties du territoire syrien et protègent leur partenaire turc, lorsqu'ils occupent d'autres territoires, et lorsque ma collègue la Représentante permanente des États-Unis parle ensuite de la préoccupation de son gouvernement face à la détérioration des conditions de vie des citoyens syriens, attribuant cette détérioration à ce qu'elle appelle « le régime », la question légitime devient : Ne sont-ce pas là les signes d'une maladie grave ? Ne sont-ce pas là les symptômes d'une schizophrénie politique ?

Le 31 mai, mon pays, la Syrie, a déposé une plainte officielle auprès du Secrétaire général et du Président du Conseil de sécurité contre les gouvernements de certains États Membres, les principaux étant les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et la Turquie. Au cours des neuf dernières années, les Gouvernements de ces pays ont soutenu, financé et armé des organisations terroristes multinationales, des groupes aux affiliations et dénominations multiples et des milices séparatistes agissant pour leur compte. En outre, ils ont mené dans mon pays des interventions militaires délibérées qui se sont manifestées par des actes d'agression unilatéraux et tripartites, l'occupation de certaines parties du territoire syrien, des meurtres, des destructions, des déplacements et des changements démographiques, le pillage des ressources et des richesses naturelles et historiques, notamment le pétrole, le gaz, les antiquités et les cultures agricoles, la mise en feu et la destruction de ce qu'ils ne peuvent voler, et l'imposition de nouvelles mesures de coercition économique contre le peuple syrien.

Ces pratiques et violations flagrantes des principes du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies mettent en évidence une dissonance dans la vision d'une action internationale multilatérale prônée par ces gouvernements et un retour à la perspective de la Société des Nations, qui légitima l'agression et l'occupation, se condamnant par là-même à l'échec. Ces pratiques sont de flagrantes tentatives d'intervenir de manière destructrice dans le processus politique mené sous les auspices de l'ONU par le truchement de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, dans le but de détourner le processus d'une voie axée sur un dialogue national inter-syrien pris en main et dirigé par la Syrie, pour imposer aux Nations Unies, en quelque sorte, la volonté et les diktats de ces pays, au dépens de la souveraineté et des ressources de la Syrie et du bien-être et de la sécurité de son peuple.

À la lumière des déclarations que nous venons d'entendre, je me vois contraint de clarifier certains points.

Premièrement, les politiques axées sur le blocus et sur l'imposition de mesures économiques coercitives unilatérales ont fait et continuent de faire partie intégrante des politiques aveugles et partiales de l'Occident et sont l'autre visage du terrorisme qui a fauché la vie des Syriens et réduit leurs réalisations à néant. Le fait de nuire au peuple syrien, en prenant pour cible sa monnaie nationale, ses médicaments et ses moyens de subsistance et en entravant la capacité des institutions de l'État de répondre aux besoins fondamentaux de la population et de continuer d'assurer les

services publics, balaie toute prétention humanitaire invoquée par l'Occident. Le dernier exemple en date des tentatives de nuire au peuple syrien a été manifestée par l'incinération de cargaisons humanitaires de nourriture par certaines parties libanaises. Ces cargaisons ont été régulièrement acheminées aux Syriens dans le besoin par le Programme alimentaire mondial, via le territoire libanais.

Deuxièmement, l'Administration des États-Unis et l'Union européenne ont bafoué toutes les exigences internationales visant à mettre fin aux mesures économiques coercitives unilatérales imposées au peuple syrien, y compris les appels du Secrétaire général et de son envoyé spécial pour la Syrie. En outre, elles ont renouvelé et intensifié les effets de ces mesures, parallèlement à l'entrée en vigueur de la loi baptisée « Caesar Act » aux États-Unis. Tout ce qui précède illustre le mépris que vouent l'Administration des États-Unis et l'Union européenne pour tous les accomplissements de l'humanité dans le domaine du droit international et incarne une tentative d'imposer le droit des États-Unis et de l'Europe sur le monde.

Troisièmement, la récente déclaration de James Jeffrey vaut reconnaissance explicite, par l'Administration des États-Unis, de sa responsabilité directe dans les souffrances des Syriens. Une déclaration aussi irresponsable réaffirme que l'Administration appréhende la région sous un angle israélien, tandis que les exigences évoquées par Jeffrey sont renouvelées, ces vieilles exigences d'Israël qui cherchent à configurer la région de sorte qu'il puisse y concrétiser son programme hégémonique.

Quatrièmement, la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, dont sont censés être chargés les trois membres occidentaux permanents du Conseil en particulier, ne cadre pas avec la manière dont ces mêmes pays, ainsi que d'autres gouvernements occidentaux, et leurs instruments, ferment les yeux sur les pratiques de la Turquie, leur alliée au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, dont ils approuvent pleinement et défendent les crimes en Syrie, en Libye et dans d'autres pays. Cette responsabilité est également incompatible avec le fait d'ignorer l'occupation américano-turque de certains pans de mon pays, d'y parrainer sans vergogne le terrorisme et les milices séparatistes et de tenir sur notre territoire des réunions entre les représentants des Gouvernements de ces deux pays et des organisations terroristes, comme l'a récemment démontré l'infiltration des Ministres turcs de la défense et de l'intérieur sur le territoire syrien du gouvernorat d'Idlib. Ils ont tiré profit du calme qui prévaut depuis l'Accord de Moscou pour renforcer la présence des forces d'occupation turques et des groupes terroristes qui leur sont affiliés et qui opèrent dans cette zone. De plus, le régime turc cherche actuellement à remplacer la monnaie nationale syrienne par la monnaie turque dans les zones qu'il occupe. Il persiste également à poursuivre ses tentatives de turquification de ces régions. À cet égard, les forces d'Erdogan sont analogues à celles d'Israël au regard de leur occupation des territoires de mon pays. Les occupations turque et israélienne servent leur exploitant américain de manière complémentaire et bien assortie.

Par ailleurs, la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales ne concorde pas avec le fait que les trois membres occidentaux permanents du Conseil de sécurité sont déterminés à ne pas éliminer l'organisation terroriste de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), dont ils mobilisent les vestiges en Iraq et en Syrie dès lors que leurs intérêts l'exigent. Dans ma déclaration du 19 mai (voir S/2020/427), j'avais évoqué les aveux des terroristes de l'EIIL capturés par l'Armée arabe syrienne, qui confirmaient avoir été formés par les forces d'occupation américaines dans la région syrienne occupée de Tanf. Récemment, un terroriste de l'EIIL nommé Mohammad Hussein Saud a avoué que les services de renseignement britanniques l'avaient forcé, ainsi que d'autres terroristes, à travailler pour eux et les avaient chargés de recueillir des informations sur les sites et institutions militaires syriens et russes en Syrie.

Dans sa plainte officielle, mon pays a demandé au Secrétaire général et au Conseil de sécurité de mettre fin aux interventions étrangères hostiles dans ses affaires intérieures et d'appeler tous les États Membres à s'abstenir de toute pratique qui viserait à porter atteinte à l'indépendance et au déroulement du processus politique et qui compromettrait les intérêts et les choix du peuple syrien, la sécurité et la stabilité de la Syrie et les relations régionales et internationales de mon pays. La Syrie a également demandé au Secrétaire général de charger les organes juridiques spécialisés du Secrétariat d'élaborer sans délai un rapport établissant si les lois européennes et des États-Unis qui imposent un embargo économique au peuple syrien sont conformes aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ce rapport devrait également mettre en évidence les incidences catastrophiques de ces mesures sur les vies des Syriens.

Mon pays attend avec intérêt que le Secrétaire général réponde à ces requêtes et l'informe au plus tôt des procédures qu'il aura mises en place, conformément à son mandat et à ses capacités, pour faciliter le processus politique en République arabe syrienne.

Nous avons toujours été victimes des règlements de comptes occidentaux ; nous en sommes devenus de bons lecteurs de l'histoire. Le problème de nos ennemis et rivaux, c'est que nous lisons l'histoire différemment. À cet égard, il conviendrait de rappeler ce qu'a dit un jour avec sagesse un sociologue politique : seuls les imbéciles défient l'histoire.

Pour terminer, je voudrais dire à mes collègues qui représentent les pays occidentaux au Conseil : relâchez la pression sur la Syrie, laissez le peuple syrien respirer.
